



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 34 : Connaissance de la langue anglaise utilisée pour les communications radiotéléphoniques

APPLICATION DE LA NORME RELATIVE AUX CONNAISSANCES LINGUISTIQUES : LE CAS DE CUBA

(Note présentée par Cuba)

RÉSUMÉ

La présente note a pour but d'informer la communauté internationale de l'expérience acquise par la République de Cuba en ce qui concerne l'application de la norme de l'OACI concernant les connaissances linguistiques.

Suite à donner: L'Assemblée est invitée à prendre note de cette information.

<i>Objectifs stratégiques:</i>	La présente note d'information se rapporte aux Objectifs stratégiques A et D.
<i>Références:</i>	Annexe 1 — <i>Licences du personnel</i> Doc 9835, <i>Manuel sur la mise en œuvre des spécifications OACI en matière de compétences linguistiques</i> Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 28 septembre 2007)</i>

¹ Original : espagnol.

1. INTRODUCTION

1.1 À sa 32^e session, l'Assemblée de l'OACI a, par sa Résolution A32-16, défini la politique de sécurité à suivre en ce qui concerne la connaissance de la langue anglaise pour les communications radiotéléphoniques en établissant un barème de qualification en matière de compétences linguistiques comme défini dans l'Amendement n° 164 de l'Annexe 1 — *Licences du personnel* à la Convention de Chicago, et a fixé le niveau fonctionnel (niveau 4) comme minimum de compétence pour le personnel aéronautique.

1.2 À cette fin, il a été fixé des dates butoirs pour l'application des normes relatives à la connaissance de l'anglais, aussi bien pour les titulaires de licences que pour les candidats à une licence, et la date limite pour la démonstration de ces connaissances a été fixée au 5 mars 2008, preuve que doivent apporter obligatoirement les titulaires de licences et les candidats à des licences de pilotes d'avions et d'hélicoptères, de contrôleurs de la circulation aérienne ou d'opérateurs radio de station aéronautique.

2. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ANGLAISE

2.1 La République de Cuba a décidé d'accorder un statut spécial et différencié à l'étude et à la maîtrise de l'anglais et a élaboré à cette fin une *Stratégie nationale* qui a été approuvée par l'Autorité chargée de l'aviation civile, l'Institut d'aéronautique civile de Cuba (IACC), la question des compétences linguistiques étant régie par le *Règlement aéronautique de Cuba (RAC 1)*, *Licences du personnel*, qui détermine la portée du Règlement et son application à la délivrance de licences au personnel aéronautique, ainsi que par les *Directives juridiques DJ 04/08*, qui accrédite le Groupe national pour l'enseignement des langues, et *DJ 07/08*, portant approbation de la Stratégie nationale pour l'application des règles en matière de compétences linguistiques.

2.2 Après l'approbation de la Stratégie nationale, il a été entrepris de mettre en œuvre ses trois étapes, qui sont les suivantes :

- a) *Première étape* : Recensement et diagnostic de la population cible et des ressources matérielles et financières disponibles ;
- b) *Deuxième étape* : Développement et mise en œuvre. Élaboration de lignes directrices concernant l'exécution du projet ;
 - 1) plan d'étude intégré composé de trois programmes de cours axés sur les différents niveaux identifiés lors du diagnostic :
 - niveaux 1 et 2, cours élémentaire de communication ;
 - niveau 3, cours de deuxième niveau de communication ;
 - niveau 4, cours spécialisé d'anglais aéronautique ;
 - 2) formation et perfectionnement de professeurs d'anglais ;
 - 3) conception d'un système d'examens fondé sur des spécifications du niveau fonctionnel défini dans le *Manuel sur la mise en œuvre des spécifications OACI en matière de compétences linguistiques* (Doc 9835) ;

- c) *Troisième étape* : Évaluation du niveau de compétences linguistiques : application des examens et évaluation de l'impact de la formation.

3. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

3.1 Le programme a été mené à bien à la date fixée, il y a deux ans, et l'Agence cubaine de l'aviation civile l'a déclaré réalisé grâce à la Stratégie de mise en œuvre appliquée par l'autorité par le biais du Groupe national pour l'étude de la langue anglaise.

3.2 Les résultats obtenus ont été encourageants. Le Groupe et le projet ont réussi à mettre en place un système d'enseignement des langues qui fonctionne sous forme de communauté d'apprentissage rassemblant des professeurs isolés et des groupes d'élèves et des classes dispersées sur l'ensemble du territoire national, et il a été obtenu au plan national des résultats cohérents pour ce qui est de la qualité de l'apprentissage et des niveaux normalisés de compétence.

3.3 Les données ci-après corroborent les résultats obtenus. Parmi la population cible, c'est-à-dire 556 pilotes et contrôleurs de la circulation aérienne titulaires de licences, les résultats ont été les suivants :

- a) des 309 pilotes évalués, 306, c'est-à-dire 99,02 %, ont atteint la norme fixée, dont 294 (96,08 %) ont atteint le niveau fonctionnel et 12 (3,92 %) le niveau 5 ;
- b) des 247 contrôleurs de la circulation aérienne, 244, soit 98,78 % du total, ont atteint la norme, dont 214 (87,70 %) le niveau 4, 26 (10,65 %) le niveau 5 et 4 le niveau d'expert.

3.4 Malgré le travail accompli et les résultats obtenus, l'on ne saurait relâcher la supervision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie menée pour former les opérateurs et les prestataires de services de navigation aérienne, et il importe de continuer de dispenser une formation méthodologique et technique spécialisée (jargon aéronautique) de chacun des sous-groupes de professeurs.

3.5 Pendant cette nouvelle étape, la priorité sera accordée au cours périodique de rafraîchissement des connaissances de l'anglais parlé dans le secteur aéronautique que doit suivre chaque année chaque titulaire de licence afin de rafraîchir systématiquement ses connaissances de l'anglais et de continuer ainsi à répondre aux normes exigées par le niveau fonctionnel ou d'atteindre un niveau plus élevé.

4. CONCLUSION

4.1 L'application des nouvelles normes en matière de connaissance de la langue anglaise parlée dans le secteur de l'aéronautique a supposé un investissement considérable de temps et de ressources financières pour les titulaires de licence, les transporteurs aériens, les prestataires de services de contrôle de la circulation aérienne, les centres de formation et l'économie nationale en général. L'Institut de l'aviation civile de Cuba n'a pas été étranger à ces changements et à ces investissements et a formulé dans le cadre de sa Stratégie nationale une politique de formation qui a permis d'atteindre les normes requises dans les délais fixés par l'OACI.

4.2 Cette réussite a contribué à améliorer la préparation du personnel des services de l'aviation civile et à perfectionner les compétences des pilotes et des contrôleurs de la circulation aérienne à Cuba en améliorant l'efficacité de la communication, ce qui est l'un des domaines dans lesquels l'on peut obtenir des résultats positifs de nature à contribuer à la sécurité à un coût rationnel moyennant des efforts raisonnables.

4.3 L'aspect le plus significatif de cette stratégie est que le personnel n'a pas fait l'objet de menaces ou de contraintes et qu'il a été décidé plutôt de faire appel à la responsabilité innée de chaque contrôleur et pilote en leur faisant comprendre qu'un outil imparfait, comme l'usage de la langue, doit être utilisé avec la plus grande prudence et la plus grande discipline et que l'utilisation correcte de la langue est un outil aussi important pour la sécurité que tout système opérationnel et qu'ils doivent pouvoir utiliser l'outil linguistique avec la même compétence et la même habileté que les autres aspects techniques de leur spécialisation.

— FIN —